

FONCIERE INEA
Société Anonyme
au capital de 86.242.982,62 euros
Siège social : 7 rue du Fossé Blanc - 92230 Gennevilliers
420 580 508 R.C.S. Nanterre

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16 MAI 2018

Informations à destination des Actionnaires de Foncière INEA (article R 225-73-1 du Code de Commerce)

Modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires

Messieurs, Mesdames les actionnaires trouveront sur notre site internet (www.fonciere-inea.com) (rubrique Assemblées Générales), en application des dispositions de l'article R 225-73-1 du Code de Commerce et dans la perspective de **l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) de la Société Foncière INEA devant se tenir le 16 mai 2018 à 10 heures au 21, avenue de l'Opéra, 75001 Paris**, les informations et documents suivants:

1- l'avis de réunion à l'Assemblée précitée (prescrit par l'article R225-73 du Code de Commerce) tel que publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 4 avril 2018 (n°41);

2- le nombre total de droits de vote existant et le nombre d'actions composant le capital de la société à la date de la publication de l'avis susvisé au BALO (soit au 4 avril 2018);

3- les documents destinés à être présentés à l'Assemblée, au regard notamment des dispositions des articles L. 225-115 et R. 225-83 (notamment les comptes consolidés et annuels de l'exercice 2017, le rapport du conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire), avec en annexe les notices biographiques concernant de nouveaux administrateurs, le rapport sur le gouvernement d'entreprise au titre de l'exercice 2017, la liste des administrateurs et des censeurs, le rapport de responsabilité sociale, sociétale et environnementale (RSE) au titre de l'exercice 2017, le projet des statuts de la Société Foncière INEA comportant des modifications proposées pour les articles 4, 21 et 24, les rapports des Commissaires aux Comptes présentés à l'Assemblée précitée) ;

4- le texte du projet des résolutions soumises au vote de l'Assemblée;

S'agissant du formulaire unique de vote par correspondance et de vote par procuration, nous précisons qu'un actionnaire, souhaitant voter à distance ou par procuration **doit solliciter** auprès de **CACEIS CORPORATE TRUST Service Assemblées Générales Centralisées par voie postale au 14 rue Rouget de Lisle 92862 Issy Les Moulineaux Cedex 9 ou par fax au 01 49 08 05 82 ou 83 ou encore par voie électronique à : ct-assemblees@caceis.com** un formulaire unique de vote à distance ou par procuration et ses annexes, **au plus tard six (6) jours avant la date de réunion de l'Assemblée.**

Nous rappelons cependant que notre Teneur de Compte CACEIS CORPORATE TRUST (à notre demande) adresse systématiquement aux **actionnaires titulaires d'actions inscrites au nominatif**, lors de l'envoi des avis de convocations individuels (sans frais pour les destinataires), un formulaire unique de vote à distance ou par procuration et ses annexes.

Les actionnaires titulaires d'actions au porteur devront quant à eux s'adresser à l'intermédiaire financier assurant la gestion de leurs titres afin d'obtenir un formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou une demande de carte d'admission.

Les formulaires de vote à distance ou par procuration **ne seront pris en compte** que pour les formulaires **dûment remplis, datés et signés (comportant en outre pour les actionnaires au porteur, une attestation de participation qu'ils devront réclamer à l'intermédiaire habilité susvisé attestant du nombre d'actions inscrites en compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 14 mai 2018), parvenus à CACEIS CORPORATE TRUST à son adresse précitée, au plus tard trois (3) jours avant la date de l'Assemblée ;**

Le cas échéant, nous publierons sans délai sur notre site internet (www.fonciere-inea.com rubrique Assemblées générales) le texte des points ajoutés à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires ou de projets de résolutions présentés par ces derniers dès lors que ces demandes auront été effectuées dans les conditions légales. Nous pourrions en outre le cas échéant publier les réponses aux éventuelles questions écrites directement sur notre site internet ci-dessus référencé.

Les documents et informations susvisés seront publiés sur notre site internet pendant une période ininterrompue à compter de ce jour jusqu'à la tenue de notre Assemblée.

Ils sont également disponibles sur simple demande auprès de la Société Foncière INEA à son adresse du **21, avenue de l'Opéra 75001 Paris**

Le Conseil d'administration